ENVIROBLU SOLUTIONS INC.

Fiche de Données de Sécurité (FDS)
EnviroBlu Solutions

SECTION 1: Identification

1.1 Identificateur de produit GHS

Nom du produit	EnviroBlu Solutions
N° de produit	EBF-1, EBF-4, EBF-20, EBF-205, EBF-1000

1.3 Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Nettoyant/dégraissant général de puissance industrielle, certifié par Santé Canada pour une utilisation dans les usines alimentaires.

1.4 Données relatives au fournisseur

Nom	Enviroblu Solutions Inc.
Addresse	PO Box 29061 St. John's NL A1A 5B5 Canada
Téléphone	1-844-880-2583
email	Email: info@enviroblu.ca www.enviroblu.ca

1.5 Numéro de téléphone en cas d'urgence

For Medical or Transport Emergencies/
Pour les urgences médicales ou de transport
CANUTEC (24 Hours/Heures)
(613) 996-6666 or *666 (cellular)

SECTION 2: Identification du ou des dangers

2.1 Classement de la substance ou du mélange

Classification SGH de: WHMIS 2015

- Toxicité aiguë, par inhalation (chapitre 3.1), Cat. 5
- Corrosion cutanée/irritation cutanée (chapitre 3.2), Cat. 2
- Sensibilisateur cutané (chapitre 3.4), Cat. 1
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire (chapitre 3.3), Cat. 2A

2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogrammes

1. Point d'exclamation

Mention d'avertissement	**ATTENTION**
Mention(s) de danger	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H333	Peut être nocif par inhalation
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseil(s) de prudence	
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver … soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P304+P312	EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/…en cas de malaise.
P321	Traitement spécifique (voir … sur cette étiquette).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans …
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

SECTION 3: Composition/information sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Composant	Concentration
Diethylene glycol butyl ether (N° CAS: 112-34-5; N° CE: 203-961-6; N° Index: 603-096-00-8)	**5 - 10 % (poids)**
CLASSIFICATIONS: Toxicité aiguë, par contact cutané (chapitre 3.1), Cat. 5; Toxicité aiguë, voie orale (chapitre 3.1), Cat. 5; Lésions oculaires graves/irritation oculaire (chapitre 3.3), Cat. 2A. DANGERS: H303 - Peut être nocif en cas d'ingestion; H313 - Peut être nocif par contact cutané; H319 - Provoque une sévère irritation des yeux..	
Butoxyethanol (N° CAS: 111-76-2; N° CE: 203-905-0; N° Index: 603-014-00-0)	**1 - 5 % (poids)**
CLASSIFICATIONS: Liquides inflammables (chapitre 2.6), Cat. 4; Toxicité aiguë, par contact cutané (chapitre 3.1), Cat. 4; Toxicité aiguë, par inhalation (chapitre 3.1), Cat. 4; Toxicité aiguë, voie orale (chapitre 3.1), Cat. 4; Corrosion cutanée/irritation cutanée (chapitre 3.2), Cat. 2; Lésions oculaires graves/irritation oculaire (chapitre 3.3), Cat. 2. DANGERS: H227 - Liquide combustible; H302 - Nocif en cas d'ingestion.; H312 - Nocif par contact cutané.; H315 - Provoque une irritation cutanée.; H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.; H332 - Nocif par inhalation.. [SCLs/M-factors/ATEs]: Oral: ATE = 1200 mg/kg	
D-Limonene (N° CAS: 5989-27-5; N° CE: 227-813-5)	**1 - 5 % (poids)**
CLASSIFICATIONS: Danger par aspiration (chapitre 3.10), Cat. 1; Liquides inflammables (chapitre 2.6), Cat. 3; Danger pour le milieu aquatique, à court terme (aigu) (chapitre 4.1), Cat. 1; Danger pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) (chapitre 4.1), Cat. 1; Sensibilisateur cutané (chapitre 3.4),	

Cat. 1; Corrosion cutanée/irritation cutanée (chapitre 3.2), Cat. 2. DANGERS: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.; H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.; H315 - Provoque une irritation cutanée.; H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.; H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.; H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme..

SECTION 4: Premiers soins

4.1 Description des premiers soins nécessaires

Conseils généraux	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Sortir de la zone dangereuse.
En cas d'inhalation	Si cela est affecté, amener la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer une respiration artificielle. Gardez la personne au chaud, silencieuse et consultez un médecin.
En cas de contact avec la peau	Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau courante pendant au moins 20 minutes. Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avant réutilisation. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
En cas de contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes. Soulevez le haut et le bas paupières. Vérifiez et retirez toute lentille de contact. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
En cas d'ingestion	Si la matière a été avalée et que la personne exposée est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Si inconscient, placez-le en position de récupération et consultez immédiatement un médecin. Consultez un médecin.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants de premiers secours
Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui aide de pratiquer le bouche-à-bouche.

4.2 Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent inclure ce qui suit :
douleur ou irritation
arrosage
rougeur

4.3 Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Avis au médecin : Traiter de façon symptomatique. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement des poisons si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Pas de traitement spécifique.

Protection des secouristes : Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne aidante de pratiquer le bouche-à-bouche.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Agents extincteurs appropriés

Non considéré comme un risque d'incendie. Utiliser un moyen d'extinction approprié pour le feu environnant.

5.2 Dangers spécifiques du produit

Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

D-Limonene: Carbon oxides

5.3 Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Isolez rapidement la scène en retirant toutes les personnes du voisinage de l'incident s'il y a un incendie. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Informations complémentaires

Plus d'informations
Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour les non-secouristes :
Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Portez un respirateur adapté quand la ventilation est inappropriée. Éviter de respirer les gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre un équipement de protection individuelle approprié.
Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Pour le personnel d'urgence :

Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, prendre note de toute information dans la section 8 sur les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations dans "Pour les non-secouristes".

Précautions environnementales : Sans objet

6.2 Précautions relatives à l'environnement

N/D

6.3 Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

PETITS DÉVERSEMENTS:
Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si soluble dans l'eau. Alternativement, ou s'il est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets.

GRANDS DÉVERSEMENTS:

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Dégagement d'approche au près. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir le déversement avec un matériau absorbant non combustible, par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de

diatomées et placer dans un conteneur pour élimination conformément aux réglementations locales (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets. Un matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Remarque : voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence et la section 13 pour l'élimination des déchets.

Référence à d'autres sections
Remarque : voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence et la section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité
Mettre sur l'équipement personnel approprié (voir la section 8). Ne pas mettre dans les yeux ou sur la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée faite d'un matériau compatible, maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les récipients vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le contenant. Se laver soigneusement après manipulation.

7.2 Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles
Conserver dans le conteneur d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et boissons. Ne pas stocker dans des conditions de gel ou au-dessus de 49 C (120 F). Conserver le conteneur hermétiquement fermé et fermé jusqu'au moment de l'utilisation. Les conteneurs qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Tenir hors de portée des enfants.

Utilisation finale spécifique(s)
Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer.

SECTION 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

1. Butoxyethanol (CAS: 111-76-2)
TWA (Inhalation): 10 ppm (CA/CCOHS)
CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015)

2. 2-Butoxyethanol (CAS: 111-76-2 EC: 203-905-0)
IOELV (Inhalation): 20 ppm, 97 mg/m3 (CA/CCOHS)
CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009)

TWA (Inhalation): 20 ppm 8 hours (CA/CCOHS)
CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016)

TWA (Inhalation): 20 ppm 8 hours (CA/CCOHS)

CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).

PEL (Inhalation): 20 ppm, 97 mg/m3 (CA/CCOHS)

CA Quebec Provincial (Canada, 1/2014)

STEL (Inhalation): 30 ppm 15 minutes (CA/CCOHS)

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

TWA (Inhalation): 20 ppm 8 hours (CA/CCOHS)

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

8.2 Contrôles d'ingénierie appropriés

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Prévoir une ventilation locale par aspiration ou par dilution générale pour maintenir l'exposition aux contaminants en suspension dans l'air en deçà des limites d'exposition admissibles où des brumes ou des vapeurs peuvent être générées.

8.3 Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux / du visage

Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition à des éclaboussures de liquide, des brouillards, des gaz ou des poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection supérieur : lunettes anti-éclaboussures chimiques.

Protection de la peau

Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent être portés en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, vérifier lors de l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices.

Protection du corps

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

Un masque anti-poussière ou un respirateur doit être porté si le produit est utilisé dans un espace confiné ou utilisé pendant une période prolongée. En fonction du danger et du potentiel d'exposition, sélectionnez un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour garantir un ajustement, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Les émissions provenant de la ventilation ou des équipements de processus de travail doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence, telle que l'état physique et la couleur	Liquide bleu (clair)
Odeur	Agrumes
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	8.5 - 9
Point de fusion et point de congélation	0°C (32°F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	>110°C (>230°F)
Point d'éclair	Aucun
Taux d'évaporation	0.3 (Butyl acetate = 1)
Inflammabilité (solides et gaz)	Pas disponible
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	LEL=N/A UEL=N/A
Tension de vapeur	<2,7 kPa (<20 mm Hg) [température ambiante]
Densité de vapeur	1.15 [l'aire = 1]
Densité relative	1.04
Solubilité	Soluble 100%
Coefficient de partage n-octanol/eau	N/D

Température d'auto-inflammation	N/D N/D
Température de décomposition	Liquide mince
Viscosité	

Propriétés supplémentaires

Coleur	Bleu
Propriétés explosives	Aucun
Propriétés comburantes	Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée de test spécifique liée à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Risque de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

10.5 Matériaux incompatibles

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les oxydants forts et les acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol
DL50 Cutané Lapin 2700 mg/kg
DL50 Orale Rat 4500 mg/kg

2-Butoxyéthanol
DL50 Orale Rat 917 mg/kg

(R)-p-mentha-1,8-diène
LD50 Cutané Lapin >5000 mg/kg
DL50 Orale Rat 4400 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau

Symptômes et effets aigus et retardés:
Peut causer une irritation de la peau. Les signes / symptômes peuvent inclure une rougeur localisée, un gonflement et des démangeaisons.
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol
Yeux - Modérément irritant Lapin - 24 heures 20 mg
Yeux - Très irritant Lapin - 20 mg

2-Butoxyéthanol
Yeux - Modérément irritant Lapin - 24 heures 100 mg
Yeux - Très irritant Lapin - 100 mg
Peau - Léger irritant Lapin - 500 mg

(R)-p-mentha-1,8-diène
Peau - Léger irritant Lapin - 24 heures 10%

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Symptômes et effets aigus et retardés:
Peut causer une irritation grave, rougeur, larmoiement, vision floue.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Symptômes et effets aigus et retardés:
L'inhalation de poussière ou de brouillard peut causer une irritation légère à grave des voies nasales ou respiratoires.
Un contact prolongé ou répété peut causer une irritation modérée, une délipidation, une dermatite.

Effet mutagène sur les cellules germinales
pas de données disponibles

Cancérogénicité
Cancérogénicité :

Éther butylique de diéthylèneglycol

Résultat : IARC : Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène humain probable, possible ou confirmé par l'IARC.
ACGIH : Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène ou potentiellement cancérogène par l'ACGIH.
NTP : Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène connu ou anticipé par le NTP.
OSHA : Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène ou potentiellement cancérogène par l'OSHA.

2-Butoxyéthanol

Résultat : IARC : Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène humain probable, possible ou confirmé par l'IARC.
NTP : Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène connu ou anticipé par le NTP.
OSHA : Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène ou potentiellement cancérogène par l'OSHA.

Toxicité pour le système reproducteur
Aucun effet significatif ou danger critique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Voie d'entrée principale: A) Peau B) Inhalation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Les troubles cutanés, oculaires et respiratoires préexistants peuvent être aggravés par l'exposition au produit.

Danger par aspiration
Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12: Données écologiques

Toxicité
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol
Aiguë CL50 1300000 µg/L Eau douce Poisson - Lepomis macrochirus 96 heures

2-Butoxyéthanol
Aiguë CE50 >1000 mg/L Eau douce Daphnie - Daphnia magna 48 heures
Aiguë CL50 800000 µg/L Eau de mer Crustacés - Crangon crangon 48 heures
Aiguë CL50 1250000 µg/L Eau de mer Poisson - Menidia beryllina 96 heures

(R)-p-mentha-1,8-diène
Aiguë CE50 421 µg/L Eau douce Daphnie - Daphnia magna 48 heures
Aiguë CE50 688 µg/L Eau douce Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune, nouveau-né, sevré) 96 heures

Persistance et dégradabilité
Pas d'information disponible.

Potentiel de bioaccumulation

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	LogP=1	FBC=néant	Potentiel bas
2-Butoxyéthanol	LogP = 0,81	FBC = nul	Potentiel bas
(R)-p-mentha-1,8-diène	LogP = 4,38	FBC = nul	Potentiel élevé

Mobilité dans le sol
Pas de données disponibles

Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT/vPvB assessment not available as chemical safety assessment not required/not conducted

Autres effets nocifs
Aucun effet significatif ou danger critique.

SECTION 13: Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Elimination du produit
Éliminer conformément aux règlements locaux et provinciaux pour les détergents biodégradables. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent contenir des résidus de produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	Aucun
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Aucun
14.3	Classe(s) relative(s) au transport	Aucun
14.4	Groupe d'emballage	Aucun
14.5	Dangers environnementaux	Aucun

14.6	Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucun
14.7	Transport en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucun

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

Canada Inventory
Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

CANADA

SIMDUT (Canada) : Ce produit a été classé selon les critères de danger du RPD et la FDS contient toutes les informations requises par le RPD.

Substances toxiques au sens de la LCPE
Les composants suivants sont répertoriés : 2-Butoxyéthanol

INRP canadien

Les composants suivants sont répertoriés : (R)-p-mentha-1,8-diène ; 2-(2-Butoxyéthoxy) éthanol; 2-Butoxyéthanol

SARA 311/312 Hazards
Fire Hazard, Acute Health Hazard, Chronic Health Hazard

SARA 313 Components

The following components are subject to reporting levels established by SARA Title III, Section 313:
Ethylene glycol monobutyl ether
CAS: 111-76-2

SARA 302 Components

No chemicals in this material are subject to the reporting requirements of SARA Title III, Section 302.

SARA 313 Components

The following components are subject to reporting levels established by SARA Title III, Section 313:
2-(2-Butoxyethoxy)ethanol
CAS-No. 112-34-5

SARA 311/312 Hazards

Acute Health Hazard, Chronic Health Hazard

SARA 313 Components

This material does not contain any chemical components with known CAS numbers that exceed the threshold (De Minimis) reporting levels established by SARA Title III, Section 313.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Pour plus d'informations / disclaimer
Ces FDS sont faites dans le but de fournir des informations au travailleur sur le lieu de travail et de manière à ce qu'il puisse être compris. Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec précaution. Bien que certains risques soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

16.2 Renseignements sur la préparation

Préparé par Craig Gourley
pour EnviroBlu Solutions